



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-111615>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **24-111615**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Saint-Priest

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21690290800013

Ville : SAINT-PRIEST

Code postal : 69800

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 69

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1535516>

Identifiant interne de la consultation : 24S034

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service des marchés publics

Numéro de téléphone du contact : +33 472234968

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Formulaire Dc1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Formulaire Dc2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail - Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés - Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être

accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. - Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents - Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) - Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** - Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Certification Apsad (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommage) est une marque de certification qui atteste de la qualité des installations de sécurité incendie

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 25/10/2024 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Toute personne désignée à cet effet par l'acheteur

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre : 50% Prix : 50%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs mobiles, robinets d'incendie armés, colonnes sèches, réseau secours, kit d'extinction fixe)

Code CPV principal - Descripteur principal : 50413200

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs mobiles, robinets d'incendie armés, colonnes sèches, réseau secours, kit d'extinction fixe). Accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum de 140 000 euros HT et un montant maximum de 220 000 euros HT

Lieu principal d'exécution du marché : Place Charles Ottina 69800 - SAINT-PRIEST

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Début prévisionnel d'exécution des prestations : 1er janvier 2025. La Ville de Saint-Priest se réserve la possibilité de recourir à la procédure sans publicité ni mise

ne concurrence dans le cadre un d'un marché pour la réalisation de prestations similaires en application à l'article R 2122-7 du Code de la commande publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/10/2024